

# La gestion des déchets

## à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

### A. Territoire desservi



20 communes

68 000 habitants

La gestion des déchets sur le Pays d'Ancenis a été profondément modernisée au cours des 8 dernières années : le financement du service est passé de la Taxe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) en 2012, puis à la Redevance Incitative (RI) en 2016 et les collectes des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers recyclables (EMR) s'effectuent désormais en porte à porte ou en conteneurs enterrés. Depuis 2019, la collecte en porte à porte des OM et EMR est réalisée toutes les deux semaines. Ces modifications successives se sont traduites par une forte diminution des déchets résiduels et doivent être accompagnées de nouvelles mesures.

## B. Organisation de la collecte des déchets

### COLLECTE EN PORTE A PORTE



- ⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers recyclables (EMR)
- ⇒ 89% des foyers concernés
- ⇒ Puce électronique sur les bacs pour identifier l'utilisateur
- ⇒ Sacs jaunes disponibles en mairies (bac jaune réservé aux gros producteurs)
- ⇒ Collecte simultanée des bacs et sacs jaunes toutes les 2 semaines en benne bi-compartimentée (possibilité d'une collecte hebdomadaire des OM pour les gros producteurs)

## LE CALENDRIER DE COLLECTE 2019

Les habitants collectés en porte à porte doivent se référer à un calendrier de collecte. À partir du mois de janvier (lundi 7/01), bacs d'ordures ménagères et emballages ménagers recyclables seront ramassés le même jour, une semaine sur deux dans les 21 communes.

### LES JOURS DE COLLECTE



Le savez-vous ?  
Anniversaire, mariage, fête de famille... en cas de surproduction exceptionnelle d'ordures ménagères, pensez aux sacs rouges (en vente par lot de 3 x 50 L en mairies et à la COMPA).



- MONTRELAIS ET INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE**  
lundi semaine paire
- VAIR-SUR-LOIRE**  
lundi semaine impaire
- LOIREAUXENCE**  
mardi semaine paire
- LE CELLIER ET OUDON**  
mardi semaine impaire
- LE PIN, TEILLÉ, PANNECÉ, POUILLÉ-LES-CÔTEAUX ET LA ROCHE-BLANCHE**  
mercredi semaine paire
- VALLONS-DE-L'ERDRE**  
mercredi semaine impaire
- JOUÉ-SUR-ERDRE, RIAILLÉ ET TRANS-SUR-ERDRE**  
jeudi semaine paire
- MOUZEIL ET LIGNÉ**  
jeudi semaine impaire
- ANCENIS ET SAINT-GÉRÉON**  
vendredi semaine paire
- COUFFÉ ET MÉSANGER**  
vendredi semaine impaire

### JOURS FÉRIÉS

Le rattrapage d'un jour de collecte férié s'effectue le lendemain de ce dernier.

## COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES



- ⇒ Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers recyclables (EMR)
- ⇒ Pour les habitats collectifs et les secteurs avec contraintes de collecte et de stockage de bacs
- ⇒ Carte d'accès attribuée à chaque foyer concerné pour activer l'ouverture de la trappe
- ⇒ Sacs cabas disponibles à la COMPA pour les EMR
- ⇒ Pour les OM, trappe pour des sacs de 30L pour les particuliers ou 100L pour les professionnels

## COLLECTE EN COLONNES AERIENNES

**Papiers** : catalogues, prospectus, enveloppes, feuilles de papier  
192 colonnes



**Verre** : bouteilles, pots et bocaux en verre sans les bouchons ni les couvercles  
204 conteneurs



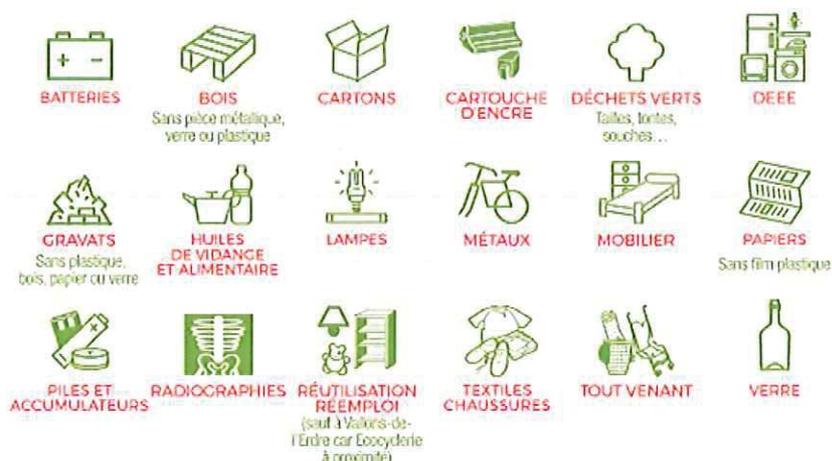
## COLLECTE EN DECHETERIE



**Déchèterie**

- ⇒ Pour les autres déchets selon les horaires des 5 déchèteries sur le territoire
- ⇒ Pour tous les habitants et les professionnels du Pays d'Ancenis

### Les déchets acceptés



DDS

#### Déchets diffus spécifiques (DDS)

Produits polluants ou Déchets Diffus Spécifiques (peinture, solvants, vernis, acides, produits de traitement/phytosanitaires...)  
**Apport maximum** : 25 kg/jour pour les professionnels (carte d'accès) et 20 kg/jour pour les particuliers.

## Les horaires

Déchèterie		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
------------	--	-------	-------	----------	-------	----------	--------

<b>Mésanger</b>	matin			9H - 12H30		9H - 12H30	9H - 12H30
	après midi	13H45 - 18H					

<b>Ligné</b>	matin	9H - 12H30		9H - 12H30			9H - 12H30
	après midi	14H - 17H45		14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17H45

<b>Loireauxence</b>	matin	9H - 12H30		9H - 12H30		9H - 12H30	9H - 12H30
	après midi			14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17H45

<b>Riaillé</b>	matin		9H - 12H30				9H - 12H30
	après midi	14H - 17H45		14H - 17H45		14H - 17H45	14H - 17H45

<b>Vallons de l'Erdre</b>	matin	9H - 12H30					9H - 12H30
	après midi			14H - 17H45	14H - 17H45	14H - 17H45	14H - 17H45

## L'Ecocyclerie

L'exploitation de cet équipement est confiée à TroCantons dans le cadre de son activité de valorisation et de réemploi sur le territoire.

TroCantons assure la gestion d'objets déposés par les particuliers sur les sites ou collectés chez l'utilisateur et les valorise par réutilisation, réemploi ou démontage-tri.

	VALLONS DE L'ERDRE (SAINT MARS LA JAILLE)		LOIREAUXENCE (BELLIGNE)	LE CELLIER
	Boutique	Dépôt	Boutique et dépôt	Boutique et dépôt
Lundi			9h30 / 12h30	
Mardi		13h30 / 17h		
Mercredi	13h30 / 17h	13h30 / 17h		
Jeudi	13h30 / 17h	13h30 / 17h		
Vendredi	13h30 / 17h	13h30 / 17h		14h / 17h
Samedi	9h30 / 12h30 13h30 / 17h	9h30 / 12h30 13h30 / 17h	9h30 / 12h30	9h30 / 12h30